

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Vite-des-infos>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°51 > **Vite, des infos !**

5 décembre 2012

Vite, des infos !

Concours vidéo : 4 minutes pour sortir du nucléaire !

Jusqu'au 31 décembre 2011, participez au concours vidéo "Changeons d'ère, sortons du nucléaire" ! L'objectif est simple : faire connaître notre message par l'image auprès d'un large public.

En quatre minutes maximum, laissez libre cours à votre imagination en vous emparant du thème du concours : "Changeons d'ère, sortons du nucléaire !" Aucune contrainte de style ou de genre n'est imposée, ce sont les internautes qui noteront les vidéos présélectionnées. Alors faites marcher votre créativité, et gagnez peut-être l'un des 8 prix en jeu, de 150€ à 1000€.

N'oubliez pas de lire le règlement avant de vous lancer ! Pour tout savoir sur le concours, rendez-vous sur www.sortirdunucleaire.org/concours-video

Publicité en Suisse : le nucléaire "sans CO2" ne passe pas

On apprenait fin août dernier que la Commission suisse pour la loyauté en publicité, un organisme d'"autocontrôle" du secteur publicitaire helvétique, a décidé le 11 mai 2011 qu'un opérateur nucléaire (dont le nom n'est pas rendu public) devait cesser d'utiliser le slogan "Nous produisons de l'électricité sans CO2" ou tout autre affirmation de sens similaire. Cette instance a été saisie par un citoyen qui avait entendu ce slogan dans un spot radiophonique germanophone, et qui a fait valoir que "l'énergie nucléaire génère dans l'ensemble deux fois plus de CO2 que l'énergie hydraulique". L'opérateur a tenté de se défendre en disant que la loi ne définissait pas ce que "sans CO2" signifiait. La Commission pour la loyauté en publicité ne s'est pas laissé bernier par cet argument ridicule, et a rappelé que selon la législation en vigueur "Tout annonceur doit pouvoir prouver la véracité de ses allégations publicitaires." Un exemple à suivre pour les instances professionnelles du secteur publicitaire français...

Source : NZZ Online / www.loyaute-en-publicite.ch

Non-lieu pour le Pr. Pellerin : déni de justice à l'égard des malades de la thyroïde

Le 7 septembre, la Cour d'appel de Paris a volé le procès aux malades de la thyroïde en déclarant un

non-lieu pour le Pr. Pierre Pellerin dans l'enquête sur les possibles retombées en France de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. M. Pellerin est l'artisan principal de la désinformation sur les impacts sanitaires du passage du nuage de Tchernobyl. En 1986, alors directeur du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI), il avait délibérément minimisé le niveau de contamination de la France. Les mesures de radioprotection nécessaires n'avaient donc pas été prises.

Depuis la catastrophe, l'explosion du nombre de cancers, notamment thyroïdiens, a été parfaitement documentée par le travail de la juge Marie-Odile Bertella-Geoffroy, qui avait effectué des perquisitions dans les ministères, chez EDF, et également au SCPRI. Elle a été dessaisie du dossier quatre jours après la catastrophe de Fukushima et quinze jours avant le renvoi du procès au 7 septembre...

En blanchissant le Pr. Pellerin, la France protège une des figures majeures de la désinformation au niveau international sur Tchernobyl. M. Pellerin a été l'un des membres du cénacle très réduit d'experts qui se sont accordés sur le nombre de morts à annoncer officiellement, ont critiqué les doses fixées par les pouvoirs soviétiques comme "trop strictes" et préconisé une "dose-vie" équivalente à la dose létale en une heure (1 Sv).

Mais l'affaire lancée depuis des années par l'association de malades de la thyroïde ne sera pas étouffée : l'association devrait se pourvoir en cassation.

Le Syndicat national de l'environnement adhère au Réseau

Le 27 mai 2011, lors de son congrès de Fouesnant, le Syndicat national de l'environnement a adopté une longue motion intitulée "Sortir du nucléaire et changer de politique énergétique - Le SNE adhère au Réseau "Sortir du nucléaire" et soutient l'appel et le manifeste de l'Association Négawatt".

Le SNE est le deuxième syndicat représentatif au sein du ministère de l'environnement, de l'ADEME et des établissements publics sous tutelle du ministère (directions régionales de l'environnement, parcs nationaux...). À la suite de son congrès, le SNE a signé la Charte du Réseau et adhéré.

On peut y lire que "Passage en force, mensonges et rétention d'information sont devenues, depuis sa mise en place, la marque de fabrique du nucléaire civil." ; "Le nucléaire représente un risque inacceptable pour la paix et la sécurité dans un contexte de prolifération conditionné par l'économie de développement mise en place par la France (vente de centrales à l'international). Le SNE demande l'abrogation de l'accord entre l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) qui attribue à cette dernière la gestion des accidents nucléaires majeurs tels Three Mile Island, Fukushima Daiichi ou Tchernobyl, la recherche et l'information en matière d'effets sanitaires des expositions à la radioactivité ainsi que la définition des normes internationales." ; "le SNE est favorable à la sortie progressive du nucléaire et, dans l'attente, demande l'arrêt de l'extension du programme nucléaire français et du transfert de technologies nucléaires vers les pays étrangers. Il est inacceptable que le nucléaire concentre 90% des budgets recherche (contre seulement 2% pour les énergies renouvelables, par exemple)."

L'adhésion du SNE au Réseau est un signal fort d'un basculement qui est en train de se faire dans certains secteurs de l'administration.

La motion complète peut être lue à l'adresse
<https://www.sne-fsu.org/sne/spip.php?article260>

Une hydrolienne de 500 kW mise à l'essai en France

Tout début septembre, une première hydrolienne de grande taille (16 m de diamètre, 700 tonnes, 500 kW de puissance) a été immergée sur le site de la Horaine, au large de Paimpol-Bréhat dans les Côtes d'Armor. Dans une première phase, elle est testée sans raccordement au réseau électrique pendant plusieurs mois. Ces tests doivent permettre de valider et si nécessaire corriger et améliorer la conception, les performances, les conditions d'installation, d'évaluer l'impact environnemental. À terme, la mise en service d'un parc EDF de quatre hydroliennes est prévue en fin d'été 2012, pour une puissance totale de 2 MW.

C'est la société irlandaise OpenHydro qui a conçu cette hydrolienne. Mais on ne peut manquer de noter que l'installation du parc est prise en charge par le groupe DCNS, qui est avant tout le constructeur des sous-marins nucléaires français (et autres navires et armes navales) et a lancé voici quelques mois le délirant "concept" de réacteur nucléaire immergé Flexblue. Voilà un bel exemple d'écoblanchiment d'activités indéfendables par l'ajout d'une touche de renouvelables et d'énergies vertes.

Il n'en reste pas moins que la technologie hydrolienne est l'énergie marine la plus avancée, et que son développement doit être encouragé comme celui de toutes les énergies renouvelables. La France dispose du second potentiel hydrolien en Europe, derrière la Grande-Bretagne.

Source : www.mer-veille.com

Pour un futur sans nucléaire !

"Pour un futur sans nucléaire", c'est le nom du nouveau fonds de dotation de votre Réseau antinucléaire.

Entre l'association et la fondation, cette structure récemment créée va permettre aux personnes qui le souhaitent de soutenir la lutte antinucléaire par des legs ou des donations. Plusieurs sympathisants nous avaient déjà sollicités en ce sens, mais jusqu'à présent le Réseau "Sortir du nucléaire" ne pouvait recevoir ce type de dons. Désormais, c'est possible : la préfecture du Rhône va d'ici peu enregistrer un nouveau fonds de dotation : Pour un futur sans nucléaire, le fonds de dotation du Réseau "Sortir du nucléaire".

Conformément à la charte du Réseau, l'objet de ce fonds est de promouvoir toute action d'intérêt général favorisant la sortie du nucléaire et la promotion des énergies renouvelables. Legs et donations sont un engagement pour l'avenir : avec vous, nous luttons pour léguer à nos enfants et aux générations futures un monde sans nucléaire !

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04 78 28 29 22 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : fonds-dotation@sortirdunucleaire.fr